

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2010

Le mardi quatorze décembre deux mille dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER, Maire de Recy.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :  
Messieurs Gérard REGNAULD, Fabrice PEETERS et Olivier KARAS (excusés)

Le secrétariat de séance est assuré par Thierry DONRAULT. Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant l'autorisation auprès de l'assemblée de pouvoir rajouter une délibération concernant le renforcement du réseau électrique BT.

Après l'accord du conseil, l'ordre du jour reprend et est le suivant :

- **Orientations budgétaires**
- **Délibération concernant le parc d'activités de référence Recy / Saint Martin sur le Pré reconnaissance de l'intérêt communautaire**
- **Délibération concernant la zone artisanale de Recy reconnaissance de l'intérêt communautaire**
- **Délibération projet de rénovation éclairage public Route de Louvois**
- **Délibération projet aménagement voie de l'Abeille et extrémité Route de Louvois**
- **Délibération concernant le remplacement de secrétaire de mairie en congé maternité**
- **Signature convention pour subvention communautaire pour travaux route de Saint Martin sur le Pré**
- **Signature convention relative à la capture des chiens errants dangereux dans la Communauté d'Agglomération**
- **Tarifs des locations de salles**
- **Informations diverses**

### **Orientations budgétaires**

Jacques ROUSSEAU distribue à l'ensemble des conseillers les tableaux concernant les orientations budgétaires arrêtées au cours de la dernière commission des finances. Il précise que ces chiffres sont des estimations, au plus juste, et que le budget primitif 2011 sera par conséquent sensiblement identique.

### **Délibération concernant le parc d'activités de référence Recy / Saint Martin sur le Pré reconnaissance de l'intérêt communautaire**

Michel VALTER explique que dans le cadre des actions de développement économique, la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne a créé une offre différenciée de parcs d'activités et de bâtiments d'activités pour répondre à l'ensemble des investisseurs potentiels intéressés par une implantation châlonnaise.

C'est ainsi et en accord avec les communes de Recy et Saint Martin sur le Pré qu'une première phase de 115 hectares, sur chacun des territoires respectifs, a vu le jour dans le prolongement de la zone industrielle « historique », sise sur les communes de Châlons en Champagne et Saint Martin sur le Pré répond donc à cette logique.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne a décidé de classer ce parc d'activités en zone d'intérêt communautaire.

Michel VALTER rappelle l'arrivée de grandes enseignes internationales telles F.M. Logistics, Cinquième Saison ou encore L.V.M.H.

De fait, environ la moitié des surfaces commercialisables est d'ores et déjà utilisée.

Monsieur VALTER précise que d'autres projets sont actuellement en cours d'étude et que le stock disponible permettra de faire face à la demande pour environ 18 à 24 mois.

La reprise économique qui s'amorce (qui est ressentie au travers des contacts en cours avec les prospects) laisse en effet augurer un redémarrage des négociations, voire une finalisation des contacts en cours. Eu égard aux durées nécessaires liées aux procédures d'urbanisme afférentes pour la mise sur le marché de nouvelles surfaces, il devient nécessaire de réfléchir à des solutions nouvelles.

Parallèlement, la demande des cibles visées (grands industriels et opérations logistiques) a évolué : une possibilité d'embranchement fer est de plus en plus demandée.

Cette solution existe sur la commune de Recy sur un quadrilatère d'environ 48 hectares aux lieudits « Le Mont Grenier » et « Le Travers de Vinez » dans le prolongement « naturel » du parc actuel et bénéficiera des mêmes dessertes et voiries primaires que les terrains déjà en commercialisation.

C'est pourquoi, il est opportun de reconnaître d'intérêt communautaire cette extension du parc industriel de cités en champagne selon le plan joint.

#### **Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**EST FAVORABLE** à l'unanimité au classement d'intérêt communautaire l'extension de la zone d'activités de Recy / Saint Martin sur le Pré.

#### **Délibération concernant la zone artisanale de Recy reconnaissance de l'intérêt communautaire**

Michel VALTER rapporte que dans le cadre des actions de développement économique, la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne souhaite créer une offre différenciée à caractère industriel ou artisanal.

A cet égard, Michel VALTER explique que nous disposons sur le territoire de notre commune, au lieu dit « La Culée Paulus », d'une zone d'environ 6 hectares, classée en zone NAF de notre Plan d'Occupation des Sols, dédiée aux activités industrielles, artisanales, commerciales et de service.

Le peu d'offres disponibles sur l'agglomération châlonnaise au titre d'activités artisanales, commerciales et de service ainsi que le positionnement pertinent de ce terrain et son accessibilité directe depuis le giratoire sur le RD1 à la sortie Nord-Est du village est de nature à répondre aux demandes de ces types d'implantations.

C'est pourquoi il serait opportun de reconnaître d'intérêt communautaire cette zone vouée aux activités artisanales, commerciales et de service selon le plan joint.

#### **Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**EST FAVORABLE** à l'unanimité au classement d'intérêt communautaire de l'extension de la zone d'activités de Recy / Saint Martin sur le Pré.

#### **Délibération projet de rénovation éclairage public Route de Louvois**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de renforcement du réseau électrique issu du poste "Route de Châlons", situé chemin rural dit du Mont Nouvet, établi par le SIEM. Le Conseil Municipal prend connaissance que ces travaux seront réalisés en technique discrète.

#### **Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**EST FAVORABLE** à l'unanimité à la réalisation du projet de renforcement du réseau électrique issu du poste "Route de Châlons" en technique discrète, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

La commune s'engage de ce fait à prévoir la pose du matériel d'éclairage public ainsi que de solutionner

l'effacement du réseau de télécommunication.

### **Délibération projet aménagement de l'éclairage public Route de Louvois (de la rue Jeannot Rigollet à la rue Jean Moulin)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement de l'extrémité de la route de Louvois. Le réseau aérien basse tension (BT) de cette voie doit être effacé, ce qui implique l'engagement des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de notre politique d'économie d'énergie et d'amélioration de cadre de vie.

Monsieur le Maire propose au conseil de prendre connaissance de ce projet et de l'autoriser :

- à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR au taux le plus élevé possible,
- de lancer des consultations auprès des fournisseurs en vue de procéder à l'attribution du marché,
- à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal et l'autorisation des dépenses prévues est estimée à hauteur de 23 000 € HT soit 27 508 € TTC.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la demande de DETR au titre des travaux d'aménagement de l'éclairage public.

### **Délibération demande de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation des travaux d'aménagement des trottoirs voie de l'Abeille et en extrémité de la Route de Louvois.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement des voiries communales et des réseaux eaux pluviales pour 2011.

Le présent projet soumis au conseil concerne la voie de l'Abeille incluant le carrefour avec la route de Louvois et la rue Jean Moulin. Suite à l'agrandissement du village et la réalisation des nouveaux lotissements privés, il convient d'aménager l'ancien chemin -la voie de l'Abeille- et de l'équiper avec des structures adaptées à sa nouvelle vocation. L'aménagement de cette voie avec des trottoirs permettant la libre circulation des riverains s'inscrit dans le cadre de notre politique d'aménagement des voiries communales et d'amélioration de cadre de vie et de la sécurité.

Monsieur le Maire propose au conseil de prendre connaissance de ce projet et de l'autoriser :

- à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR au taux le plus élevé possible,
- à engager les demandes de subvention auprès des différents partenaires,
- à solliciter également la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne en vue d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux,
- de lancer les consultations auprès des entreprises pour procéder à l'attribution du marché,
- à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Le montant non subventionné de cette opération sera pris en charge par le budget communal.

#### **Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la demande de DETR au titre des travaux voie de l'Abeille et en extrémité de la Route de Louvois.

### **Délibération concernant le remplacement de secrétaire de mairie en congé maternité**

Madame Carole SIMON, adjointe au Maire déléguée au personnel, informe le conseil municipal de la grossesse de Madame Aurélie BENA. Le congé maternité est fixé du 16 avril 2010 au 5 août 2010.

Elle demande au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche propre à assurer la continuité des services de la collectivité, en fonction de l'évolution de la situation de Madame BENA.

A ce titre, elle demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à renforcer le secrétariat si nécessaire, et à pourvoir au remplacement de Madame BENA pendant le congé maternité.

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires au recrutement et à signer tous les documents utiles à cette démarche.

**Signature convention pour subvention communautaire pour travaux route de Saint Martin sur le Pré**

Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion des travaux d'aménagement de la Route de Louvois et de la Route de Saint Martin sur le Pré, il est possible de solliciter, dans le cadre de l'accompagnement par la Communauté d'agglomération des projets communaux, une participation de la Communauté d'Agglomération au titre du projet communal de la mandature.

Pour ce faire, une convention, précisant toutes les modalités, doit être signée entre la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne et la Mairie de Recy.

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement relative aux travaux d'aménagement routiers.

**Signature convention relative à la capture des chiens errants dangereux dans la Communauté d'Agglomération**

Monsieur le Maire explique la possibilité de signer une convention pour la capture des chiens errants dangereux dans notre commune.

Cette convention, précisant toutes les modalités de capture et les conditions financières, doit être signée entre la ville de Châlons en Champagne et la Mairie de Recy.

Monsieur le Maire propose que la totalité des frais engendrés par la capture soit répercutée au propriétaire du chien lorsque celui-ci est identifié.

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement relative à la capture des chiens errants dangereux.

**Tarifs des locations de salles**

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location des salles, la dernière révision datant du 6 février 2007.

**Après examen du projet et en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal**

**FIXE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011** les tarifs de location de salle de la façon suivante :

Tarifs	SALLE DES ASSOCIATIONS		SALLE ORANGE		SALLE MAURICE SIMON	
	Chauffage		Chauffage		Chauffage	
	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec
Réunion, Goûter...	30 €	40 €	30 €	40 €	-	-
24 heures	95 €	125 €	95 €	125 €	220 €	285 €
48 heures	180 €	235 €	180 €	235 €	350 €	470 €

Vin d'honneur	-	-	120 €
Vaisselle	Sans	40 €	Sans
Caution	305 €	305 €	610 €
Ménage	20 €/heure	20 €/heure	20 €/heure

### Informations diverses

#### Cérémonie des vœux du Maire et les nouveaux habitants

**Michel VALTER** explique aux conseillers les nouveaux habitants sont de plus en plus chaque année. Cette année c'est une vingtaine de familles qui sont arrivées à Recy.

Dans ces conditions, il propose de faire une cérémonie spécifique aux nouveaux habitants.

**Carole SIMON** pense que devant la masse des invités, certains nouveaux arrivants peuvent se sentir isolés et que le dialogue est moins aisé.

Les conseillers proposent de fixer une nouvelle date qui sera fixée prochainement.

#### Opération : « Un fruit pour la récré »

**Carole SIMON** explique que lors de la dernière commission des écoles, il a été fait la demande de participer à l'opération « Un fruit pour la rentrée ». Le but de cette action, dont la participation de la commune serait de 50%, est de proposer un fruit par semaine au moment de la récréation.

Madame SIMON n'a pas souhaité donner suite à cette demande en expliquant qu'un fruit par semaine ne donnerait pas un rythme suffisant pour inciter l'enfant à manger plus de fruit.

#### EPIConseil :

Monsieur le Maire demande à Monsieur Abdourazak GUEDI de bien vouloir sortir de la salle.

**Michel VALTER** explique que Monsieur GUEDI vient de créer sa société qui propose une offre de services et de conseils juridiques pour accompagner les collectivités dans leurs défis de mieux servir les citoyens.

Pour ce faire, EPIConseil met en œuvre une veille sectorielle avec de moyens à jour et spécialement adaptés à la mission de veille et de conseil.

**Michel VALTER** précise la Mairie doit faire face à un accroissement des textes, une réforme des collectivités en cours et des sollicitations croissantes de la population et qu'un tel service pourrait se révéler un atout sérieux au bon fonctionnement de notre commune.

L'ensemble des conseillers autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de services avec la société EPIConseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

A Recy, le 14 décembre 2010.

Le Maire,  
Michel VALTER